

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "PTB", demandant de procéder à des tests de situation sur le territoire de la Commune d'Anderlecht.

G. BORDONARO explique que dans le contexte de la « Journée nationale de Lutte contre le Racisme et toutes formes de Discrimination », le groupe « PTB » a jugé opportun de déposer une motion pour apporter des mesures concrètes à l'échelle communale afin d'intensifier la lutte contre la discrimination, tant au niveau de l'emploi, que du logement. Il espère que cette motion fera l'unanimité au sein du Conseil. Pour rappel, la discrimination existe toujours dans le pays et dans la région. Le taux d'emploi entre une personne d'origine belge et une personne belge de 2ème génération s'élève à 20 points de pourcentage de différence. La discrimination à l'emploi continue d'augmenter en Belgique : 9 victimes de discrimination sur 10 ne déposent pas plainte. « UNIA » confirme que le testing, ou test de situation, est utile et nécessaires afin de démontrer que la discrimination sévit sur le marché locatif. Les tests de situation déjà réalisées ont démontré à maintes reprises qu'entre 16 et 27% des entreprises discriminent, ou sont prêtes à discriminer. Quatorze villes, dont Gand, Courtrai, Louvain, Ninove, Alost, Liège et Namur ont déjà réalisé des testings pour mesurer et sensibiliser aux discriminations sur le marché du logement.

Ces testings n'ont pas pour objectif de sanctionner au niveau des Villes et des Communes mais ont pour but d'objectiver la discrimination sur leur territoire. Suite au testing réalisé par Anvers sur le marché locatif, le pourcentage discriminant a baissé de 17 à 10%, ce qui prouve que les tests sont utiles et efficaces.

Le groupe « PTB » propose ce soir plusieurs choses :

- Réaliser des tests anti-discrimination sur les marchés du logement et de l'emploi, pour aboutir à un monitoring de discrimination sur le territoire anderlechtois.
- Mettre en place un guichet « anti-discrimination » afin de recenser les discriminations signalées par les anderlechtois.
- Accompagner les concitoyens dans le processus de dépôt de plaintes lorsqu'ils en sont victimes. La Commune de Molenbeek ayant d'ailleurs voté ceci il y a un mois, espérons qu'Anderlecht soit la deuxième Commune.
- Evaluer avec les services compétents, la possibilité de mettre en place ces mesures dès 2024, en tenant compte du budget.
- Demander à la Région bruxelloise :
 - de renforcer son dispositif de testing anti-discrimination sur les marchés du logement et de l'emploi.
 - De rendre les testings actuels plus transparents, en publiant le nombre de tests réalisés et leurs résultats.
 - De publier les indicateurs pour apprécier les évolutions.
 - De soutenir financièrement la Commune d'Anderlecht dans la mise en place de ces dispositifs de lutte contre la discrimination.

S. MOHAMMAD donne lecture du texte suivant :

S. MOAHMMAD geeft lezing van de volgende tekst :

Le groupe « ECOLO-GROEN » a toujours combattu en faveur de l'anti-racisme et de l'anti-discrimination. Il avait d'ailleurs déposé une motion en ce sens en 2022, à la suite de quoi un groupe de travail a été créé. Plusieurs actions de prévention ont déjà eu lieu, comme la sensibilisation des habitants et des établissements de notre commune. Elle souligne que le journal communal « Anderlecht Contact » proposera des articles dans une autre langue que le néerlandais et le français pour que tout un chacun, d'où il vient, puisse être inclus, ce qui est très positif.

Le contenu de la motion proposée ce soir s'inscrit dans les différents plans d'actions initiés durant la mandature, notamment la mise en place d'un système de traitement des plaintes, action qui est déjà en œuvre. Il est aujourd'hui possible de déposer plainte au niveau communal.

Pour ce qui est du testing, nous vous rejoignons. Il existe un dispositif régional mais il demeure assez opaque. Comme le groupe « ECOLO-GROEN » l'avait suggéré au cours des discussions tenues, il serait intéressant que ces testings soient beaucoup plus transparents et que l'on publie le nombre de testings réalisés annuellement, tout comme les résultats, cela afin d'obtenir une publication des indicateurs apte à en apprécier les évolutions.

Enfin, pour que l'action communale soit efficace, il faut que cela s'effectue en coordination avec la Région, notamment en termes d'outils et de méthodologie à développer.

Comme souligné dans les discussions que nous avons eues, nous devons estimer les moyens financiers et humains nécessaires. Ce n'est que de cette manière-là qu'on pourra faire les choses du mieux possible. Il est clair que notre groupe vous soutient dans cette démarche.

G VERSTRAETEN bedankt voor de interessante motie en de interessante toelichting die is gegeven. Laat ons wel wezen het soort samenleving dat de "NVA" in Brussel en in Vlaanderen probeert uit te bouwen, is de ene waar dat discriminatie op basis van geslacht, seksuele voorkeur, ras, afkomst, geboorte, klas, haar plaats niet dienst te hebben. Anders moet men op zoek gaan naar effectieve middelen om daartegen te strijden en de situatie te verbeteren. Maar, inderdaad, veel literatuur die erover bestaat, bewijst dat men nog zeer ver af is van het soort samenleving, waarbij iedereen als vanzelfsprekend als onderdeel van de gemeenschap en als gelijkwaardig beschouwd wordt. Dan moet dus werk van gemaakt worden!

De opmerking die interessant is dat, in deze motie, heel erg de nadruk gelegd wordt op het aspect racisme en discriminatie, op basis van etnische origine; maar eigenlijk, de zere studies die ondertussen ook weer zijn, aantonen dat discriminatie op basis van etnische origine maar de vierde meest voorkomende vorm van discriminatie is. Ze blijft extreem ernstig en moet bestreden worden. Men moet wel opletten in de inspanningen die men doet, dat men ook rekening houdt met de andere zaken, in feite de ergste. Discriminatie vindt ook plaats in de handicap. Hij baseert zich op een studie van de

universiteit Gent. Zeker ook arbeidsbeperking, fysieke verschijning, leeftijd zijn allemaal categorieën waar dat men ook rekening mee moet houden.

Dan is de vraag “wat moet men doen?”, en G. BORDONARO stelt hiervoor een bijkomend loket voor. De vraag is natuurlijk wel een beetje wat hij daarmee bedoelt en de verantwoording die hij geeft verwijst hem inderdaad naar 14 steden die het al gedaan hebben, onder andere een aantal steden in Vlaanderen zoals Antwerpen, Aalst en Sint-Niklaas. Het zijn Gemeenten met een “NVA” burgemeester. Kortrijk is ook een Gemeente waar de “NVA” ook meebestuurt. G. VERSTRAETEN is daar zeker niet op tegen. Als men die kwijt beschouwen, zijn er data-tests om de situatie in kaart te brengen, op een academische basis om echt het bewijs in handen te hebben, wat de grote orde van het probleem is, om daarna in discussie te gaan met de betrokken sectoren en werk te maken van plannen om de discriminatie te bestrijden, waarbij men niet baseert op zozeer de detectie van individuele gevallen.

Wat kan men nu doen om de structurele situatie te verbeteren en van de actoren in die sectoren waar discriminatie plaatsvindt. Gaat het nu over arbeidsmarkt en interimkantoren, of gaat dat nu over huisvesting, eigenaars, vereniging, enz, om die mee te nemen in een structureel plan om dat aan te pakken? De geciteerde cijfers bewijzen dat in Gent en Antwerpen ook dat al leidt tot bijna een halvering van het probleem. Het is niet de volledige oplossing, maar het is wel een goede stap! Het is een stap of een benadering die de “NVA” ook steunt, die constructief is en die mensen meetrokt in een positief verhaal.

G. VERSTRAETEN beschouwt dat het probleem met de “PTB” is soms een beetje dat zij, op gewestelijk vlak, die benadering nogal fel bekritiseert en zegt “dat gaat niet ver genoeg. Men moet meer op de individuele gevallen werken”. Op gewestelijk vlak, zit men daar vaak wel in een andere discussie. Hij is er grote voorstander van zijn partij en om van die algemene tests te doen, en die academische benadering, en dan structureel te kijken. Maar hij denkt, in het geval van Brussel, dat dat niet verstandig is om, per Gemeente, 19 keer, te doen.

Uiteindelijk, heeft men hier een socio-economische, demografische, structurele, stedelijke realiteit voor het Brussels Gewest. Het lijkt hem logischer om daar op Gewestelijk niveau te doen, eerder dan de Gemeenten in middelen voor vrij te maken. Daar gebeuren ook al initiatieven voor op Gewestelijk niveau. G. VERSTRAETEN ziet dus geen belang om dat louter op het Anderlechts niveau te doen. Hij denkt echter dat best op Brussels niveau gebeurt.

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que les propos de G. VERSTRAETEN ne sont pas inexacts. Les formes de discrimination sont malheureusement nombreuses et il ne faut pas en oublier certaines. Il est vrai que le handicap est malheureusement une source de discrimination particulièrement importante et généralisée voire, dans un certain nombre de cas, banalisés. Au-delà de ce propos d'ordre général, il faut s'interroger sur l'intérêt d'un guichet spécifique car, qui dit guichet dit personnel. Il rappelle que la Commune. Il serait effectivement bien de savoir, dans la mesure où le Collège décidait de mettre en œuvre cette mesure, comment il va organiser cela, avec quel personnel et avec quels moyens. Voter une motion engageant la création d'un guichet et d'une

équipe sans en avoir les moyens ni techniques, ni administratifs, ni humains n'a aucun sens. A ce jour, la Commune a-t-elle les moyens de cette politique ? Le personnel adéquat est-il disponible ? Les moyens sont-ils suffisants pour créer ce guichet ? Est-il pertinent que les 19 Communes aient leurs propres guichets ? Là aussi, en termes d'économie d'échelle, on peut s'interroger, alors que ni la Région ni les Communes sont dans un état financier remarquable.

Si on crée quelque chose en déforçant un autre service, ce n'est pas un bon signal et cela peut même, dans un certain sens, être discriminant pour d'autres usagers. Comment peut-on réellement mettre en œuvre cela sans éviter de regarder la réalité ? Si on veut avancer dans cette direction, il serait bon d'élaborer conjointement quelque chose qui tienne la route et qui puisse être mis en œuvre de façon concrète et légitime. G. VAN GOIDSENHOVEN propose ainsi qu'un groupe de travail se penche sur le sujet. Voter quelque chose qui n'est pas finançable, ni soutenable, ni acceptable, qui ne pourra pas fonctionner, qui n'est qu'une promesse n'engageant que ceux qui veulent la croire et qui ne pourrait être mis en œuvre dans un avenir totalement incertain, ne représente pas un signal valable.

Si cela est possible, le Collège doit en faire la démonstration et que tout le monde se concerte à ce sujet. Si ce n'est pas possible, il est alors préférable qu'on le dise tout en évitant un vote sans lendemain, sans conséquence, et qui, comme d'autres motions, n'aboutira finalement à rien d'autre qu'à une déclaration d'intention. Voilà pourquoi G. VAN GOIDSENHOVEN estime qu'il faut mener un travail de fond avant de voter pareille décision. Selon lui, il faut obtenir un minimum de garanties et d'engagement de la part du Collège quant à la faisabilité de la chose, avant que le Conseil ne s'y engage car il en va de la crédibilité de la parole politique.

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

Nous sommes ravis que tous ensemble ce soir, nous puissions affirmer que la discrimination, qu'elle concerne le racisme, l'identité de genre ou le handicap sur les marchés de l'emploi et du travail n'est pas acceptable et doit être combattue. Donner la possibilité à chaque citoyenne et citoyen de pouvoir être écouté.e et accompagné.e est également essentiel. Lorsqu'on est victime de discrimination, le pire qu'il puisse arriver est de se sentir seul.e. Lutter contre l'isolement et défendre les droits de tout un chacun est vraiment essentiel. Le Collège verra avec l'administration quand cela pourra être mis en œuvre concrètement et ce en fonction des budgets disponibles. J'invite l'ensemble des Conseillers à voter pour ce texte déposé par le groupe « PTB ».

G. VERSTRAETEN legt uit dat wat een antidiscriminatie loket in Anderlecht betreft, heeft hij het gevoel dat men gaat mankracht van andere diensten doorschuiven. Hij ziet dus daarvan geen nut. Wat praktijktesten betreft, wederom als men het op een goede manier wil doen, gaat het eigenlijk om vrij zware academische studie en onderzoek die zijn echt niet goedkoop. Dit om de situatie in kaart te brengen. Maar dat

moet op het gewestelijk niveau gebeuren. Hij is er echt niet van overtuigd dat de situatie over discriminatie in Anderlecht fundamenteel anders is dan in Molenbeek, of in Brussel-Stad. Als er gewestelijke studies aan de gang zijn, waarom moet het ook afgeleverd worden bij de gemeente Anderlecht ? Er is trouwens toch geen geld voor. Dat is niets verstandig.

Monsieur le Bourgmestre-Président déclare que la première chose à faire est de prendre les contacts pour mutualiser les efforts.

G. VAN GOIDSENHOVEN répond que le groupe « MR » demande à travailler sur une mouture préalable, ou que le Collège revienne devant le Conseil avec une étude et des éléments concrets. Il reste quelques mois pour ce faire. Il déclare ne pas voir d'inconvénient à ce qu'uniquement les chefs de groupe soient convoqués à cet effet. Il a horreur d'être instrumentalisé. Selon lui, dire que quelque chose est possible sans qu'on en ait le moindre élément concret revient à mettre la charrue avant les bœufs. Il demande qu'on lui garantisse que, dans un mois, les éléments concrets seront disponibles. Si ce n'est pas le cas, il ne se prononcera pas sur ce projet.

G. BORDONARO ajoute que le but de la motion est que les choses proposées puissent se faire et qu'il n'y ait pas d'imposture. Si un accord du Conseil se dégage pour voter la motion avec des mesures concrètes, ambitieuses et ne demandant pas un budget extraordinaire, il se dit favorable. Sachant que Molenbeek est déjà en route, on peut voir avec elle comment elle procède. Il faut voter ce texte et avancer afin de donner un signal clair.